

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 72/03

ÉFAI – 030177 – AFR 54/011/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

SOUDAN

Adam Abdel Hamid Adam (h), avocat stagiaire

Londres, le 14 mars 2003

Le 3 mars 2003, à 21 heures, Adam Abdel Hamid Adam, avocat stagiaire, a été arrêté par des membres des forces de sécurité devant le centre culturel Imam Abdelmajid, à Khartoum Nord. Cet homme est actuellement maintenu en détention au secret, et risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Adam Abdel Hamid Adam, membre du centre culturel Imam Abdelmajid, a été appréhendé en même temps qu'une journaliste, Mona Zahir Alsadati. Selon les informations recueillies, ils ont tous deux été conduits dans les locaux de l'Agence pour la sécurité nationale, à proximité du cimetière de Farouk, à Khartoum, afin d'y être interrogés. Deux heures plus tard, Mona Zahir Alsadati a été relâchée, et il lui a été demandé de se présenter de nouveau le lendemain.

Par le passé, des personnes détenues dans les locaux de l'Agence pour la sécurité nationale ont été torturées, puis transférées dans la prison de Kober, à Khartoum, dans une aile secrète réservée aux prisonniers politiques. Amnesty International craint qu'Adam Abdel Hamid Adam ne subisse le même sort.

Le centre Imam Abdelmajid mène des activités culturelles variées liées à la paix et aux droits humains, qui ont été suspendues pendant un certain temps l'année dernière. Par le passé, le centre aurait été placé sous surveillance par les forces de sécurité.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Omar Hassan Ahmad el Béchir, en 1989, les activités des opposants politiques et l'exercice des libertés d'expression, de réunion et d'association ont été considérablement restreints au Soudan. Des partis d'opposition, des syndicats et des associations étudiantes ont vu leur action entravée. Par le passé, des opposants politiques présumés ont été inculpés arbitrairement de sédition et d'infractions « contre l'État ». En vertu de l'état d'urgence et de la Loi relative à la sécurité nationale, dont les dispositions ont été modifiées en juillet 2001, les forces de sécurité peuvent maintenir des personnes en détention sans inculpation de manière prolongée.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre vive préoccupation quant à la sécurité d'Adam Abdel Hamid Adam, qui a été arrêté par les forces de sécurité soudanaises le 3 mars 2003, et dont on est sans nouvelle depuis lors ;

– appelez les autorités à faire connaître sans délai le lieu de détention de cet homme, et à garantir qu'il ne sera pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à lui permettre immédiatement et sans restriction de recevoir la visite de ses proches, de consulter un avocat, et de bénéficier de soins médicaux si nécessaire ;

– appelez les autorités à se conformer aux dispositions de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à libérer immédiatement Adam Abdel Hamid Adam ou à l'inculper d'une infraction prévue par la loi et à le juger dans les meilleurs délais dans le cadre d'un procès équitable et conforme aux normes internationales.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

His Excellency Lieutenant General Omar Hassan al-Bashir  
President of the Republic of Sudan  
President's Palace  
PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** President al-Bashir, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 787676 / 783223

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

**Conseiller du Président en matière de sécurité :**

Major General Tayyib Ibrahim Muhammed Khayr  
Adviser to the President on Security Affairs  
People's Palace  
PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Major General Tayyib Ibrahim Muhammed Khayr, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 787676 / 783223

**Formule d'appel :** *Dear Major General*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

**Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Justice Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 788941 / 774842 / 774906

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Intérieur :**

Major General Abdul-Rahim Muhammed Hussein  
Minister of Internal Affairs  
Ministry of Interior  
PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Minister of Internal Affairs, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 774339 / 776554 / 773046 / 770186 / 777900

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Mr Mustafa Osman Ismail  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 873, Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Foreign Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779383

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Conseil Consultatif sur les droits humains :**

Dr Yasir Sid Ahmed  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779173 / 770883

**Formule d'appel :** *Dear Dr Yasir Sid Ahmed*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 25 AVRIL 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*